

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 MARS 2016 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire,

Le directeur général, M. Pascal Caron, était aussi présent.

160021 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

160022 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 3 mars 2016 totalisant la somme de 127 883,12\$ et regroupant les chèques 25538 à 25578 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 40 978,18\$ et regroupant les prélèvements no 1276 à 1318 soient approuvées.

ADOPTÉE

160023 AUTORISATION AUGMENTATION DES LOYERS APPARTEMENTS ARC-EN-CIEL

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement 212-07, M. Stéphane Dagenais demande l'autorisation au conseil d'augmenter le prix des loyers des appartements Arc-En-Ciel de 6 \$ par mois le 1^{er} juillet prochain et qu'en conséquence le coût des loyers passera de 580 \$ à 586 \$ par mois;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise l'augmentation de 6 \$ par mois et qu'en conséquence le loyer maximal reconnu à compter de juillet 2016 soit 586 \$ par mois.

ADOPTÉE

160024 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce du grand Mont-Tremblant pour l'année 2016 au coût de 222\$ plus taxes.

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte Chambre de Commerce Cotisation 0262200970

ADOPTÉE

160025 COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE cette entente oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf accepte l'adhésion de la MRC des Laurentides à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

160026 ACQUISITION D'UN DÉFRIBILLATEUR

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'avoir deux défibrillateurs à la municipalité, dont un à la salle communautaire et un au pavillon des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf acquiert un deuxième défibrillateur au coût de 1432.20 \$ plus taxes.
QUE les sommes nécessaires soient appropriées des revenus courants de l'année et si requis, du surplus libre du fonds général

ADOPTÉE

**160027 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT CRIMINEL
POUR LE SECTEUR VULNÉRABLE**

ATTENDU QUE une vérification des antécédents criminels sera effectuée pour tous les employés affectés au camp de jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité désigne M.Pascal Caron à titre de représentant de la municipalité pour signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des travailleurs de notre municipalité, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole. Nous désignons également M.Pascal Caron à titre de représentant de la Municipalité, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec. Nous désignons M.Pascal Caron, à titre de substitut pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage.

ADOPTÉE

**160028 DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET
RACCORDEMENT ROUTIER**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émit par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise M.Pascal Caron à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

160029 ACQUISITION DE DEUX BUTS DE HOCKEY

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf acquiert deux buts de hockey au coût de 878.05 \$ plus taxes.

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte Loisirs Autres biens 0270150699

ADOPTÉE

160030 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général